

# CONSEIL SCIENTIFIQUE REGIONAL DU PATRIMOINE NATUREL DE LA REGION CENTRE-VAL DE LOIRE

## AVIS N° 2025/70

*adopté à l'unanimité des membres votants (15)*

le 18 juin 2025

**Objet : avis sur l'avant-projet de Réserve naturelle régionale (RNR) du Tertre des canaux (Commune de la Ferté-Imbault, Loir-et-Cher)**

- Vu le code de l'environnement, et notamment les articles L. 411-1 A et R. 411-22 à 29 relatifs au CSRPN ;
- Vu les articles L. 332-1 et suivants et R. 332-31 du Code de l'Environnement relatifs aux réserves naturelles ;
- Vu l'arrêté préfectoral du 14 novembre 2022 portant renouvellement du Conseil scientifique régional du patrimoine naturel (CSRPN) ;
- Vu la présentation en séance du projet de RNR par le Conseil Régional, faisant suite à l'envoi du dossier préalablement à la réunion du conseil ;
- Vu les discussions en séance du 18 juin 2025, faisant suite à cette présentation ;

Le CSRPN souligne le grand intérêt du projet de RNR du Tertre des canaux, notamment en lien avec la diversité des habitats et la gestion écologique menée par le Conservatoire Naturel du Loir-et-Cher les années passées.

Il insiste sur l'intérêt que le site soit préservé sur une durée supérieure aux 15 ans initialement prévus dans l'arrêté, par renouvellement tacite.

Il demande que l'impact des ongulés fasse l'objet d'une attention particulière, en lien avec les détériorations des milieux qu'ils engendrent.

Le Conseil demande également que les données naturalistes soient complétées, notamment sur les coléoptères, les hétérocères, les punaises, la fonge, et les poissons.

Concernant le projet de règlement, le CSRPN propose, dans un souci de ne pas associer la préservation des espaces à des interdictions généralisées, que soit réétudiée la possibilité dans l'article 9 « circulation et le stationnement des véhicules à moteur » d'une dérogation pour les scientifiques comme elle figure dans l'article 5 traitant des atteintes aux milieux. De même, il s'interroge sur la rédaction de l'article 20 « prise de vues et sons » qui bien que censé viser la publicité semble, dans sa rédaction actuelle, interdire toute photographie, naturaliste ou non.

Le Conseil demande enfin que le plan de gestion intègre dans son volet sur les espèces exotiques envahissantes la problématique du Cerisier tardif.

A l'issue des débats, **le CSRPN émet un avis favorable, à l'unanimité des votants, sur ce projet.**

**Le président du CSRPN,**

A stylized, handwritten signature in black ink, consisting of a large, sweeping 'G' followed by a series of loops and a horizontal stroke.

**Guillaume VUITTON**